

DOMMARTIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS MUNICIPALES

N°46-2025

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ

Le 3 JUILLET A VINGT HEURES TRENTE MINUTES

Le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de DOMMARTIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en salle du Conseil, sous la présidence d'Alain THIVILLIER, Maire

Date de la convocation du CONSEIL MUNICIPAL : jeudi 26 juin 2025

Affichage Mairie jeudi 26 juin 2025

Nombre de conseillers	En exercice	22
	Présents	18
	Votants	21

PRESENTS : M. THIVILLIER Alain, Mme LAVET Catherine, M. BERRAT Jean-Louis, Mme THOMAS Murielle, M. BERTHAULT Yves, Mme ROSAT Aurélie, M. PERRIER Guy, M. CHARVIN Patrick, M. de LA TEYSSONNIERE Hervé, M. EVAUX Denis, Mme PELISSIER Cécile, Mme BARBET Janique, Mme SANDRIN Laurence, M. DREVET Jean-Nicolas, Mme EYRIGNOUX Rachel, Mme CHAUVIN Anouchka, Mme TOURNIER Béatrice, M. TISSIER Franck.

ABSENTS EXCUSES : Mme BLEIN Magali donne pouvoir à Mme ROSAT Aurélie, M. ROUX Jérémy donne pouvoir à M. Denis EVAUX, M. DUCARRE Clément donne pouvoir à Mme Anouchka CHAUVIN.

ABSENTE : Mme LAPALUD Sylvie

Secrétaire de séance : Catherine LAVET

Objet : Adoption du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 14 mai 2025 :

Rapporteur : Alain THIVILLIER

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le procès-verbal annexé à la présente,

Considérant que Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal le procès-verbal de la séance du 14 mai 2025 ;

Considérant que ce projet a été adressé aux conseillers municipaux le jeudi 26 juin 2025 ;

Considérant que Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à formuler leurs observations ;

Le Conseil municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

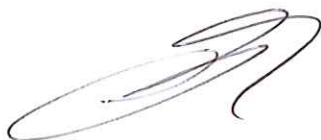
DECIDE

- D'ADOPTER le procès-verbal de la séance du 14 mai 2025, avec les corrections apportées.

- A BIEN NOTE la publication du présent procès-verbal dans la semaine qui suit le conseil municipal.

**AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOURS, MOIS, AN SUSDITS.
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,
TRANSMIS EN PREFECTURE POUR EXECUTION**

La secrétaire de séance,
Catherine LAVET



Le Maire,
Alain THIVILLIER

